

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1974 B 00372

Numéro SIREN : 304 497 183

Nom ou dénomination : A2BCD

Ce dépôt a été enregistré le 18/07/2018 sous le numéro de dépôt 10955

dépôt

18 JUL. 2018

A2BCD

n° de
facture

Quint.

n° de
chrono

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 105.000 euros
RCS Versailles n° 304 497 183
12, place du Marché 78600 Maisons Laffitte

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2018

Troisième résolution

L'assemblée générale constate que les comptes font apparaître un bénéfice de 32.277 euros.

L'assemblée générale approuve la proposition d'affectation du résultat au compte report à nouveau qui sera alors débiteur de 57.575 euros.

L'assemblée générale prend acte de ce qu'il a été distribué des dividendes au cours de l'un des trois exercices précédents :

Néant en 2016

Néant en 2015

451.700 euros en 2014

Cette résolution est adoptée.

Pour extrait certifié conforme

Anthony Carle
Président



A2BCD

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Liasse Fiscale

Formulaire obligatoire l'annex 53 A
du code général des impôts.

①

BILAN — ACTIF

DGIPP N° 2050-SD 2018

Désignation de l'entreprise : <u>A2BCD</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : <u>12</u>		
Adresse de l'entreprise : <u>12 Place du Marché 78600 MAISONS-LAFFITTE</u>		Durée de l'exercice précédent : <u>12</u>		
Numéro SIRET : <u>3 0 4 4 9 7 1 8 3 0 0 0 2 6</u>		Néant ☐		
		Exercice clos le : <u>31/12/2017</u>		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	
			Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA		
ACTIF IMMOBILISÉ IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC	
	Frais de développement *	CN	CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	
	Fonds commercial (1)	AH	AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	Terrains	AN	AO	
	Constructions	AP	AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	
Immobilisations en cours	AV	AW		
Avances et acomptes	AX	AY		
ACTIF IMMOBILISÉ IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
	Autres participations	CU	CV	
	Créances rattachées à des participations	BB	BC	
	Autres titres immobilisés	BD	BE	
	Prêts	BF	BG	
ACTIF IMMOBILISÉ IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Autres immobilisations financières *	BH	BI	
	TOTAL (II)	BJ	BK	
	ACTIF CIRCULANT STOCKS	Matières premières, approvisionnements	BL	BM
		En cours de production de biens	BN	BO
		En cours de production de services	BP	BQ
Produits intermédiaires et finis		BR	BS	
Marchandises		BT	BU	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	BW	
ACTIF CIRCULANT CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	
	Autres créances (3)	BZ	CA	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
ACTIF CIRCULANT DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	CE	
	Disponibilités	CF	CG	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	
Comptes de régularisation	TOTAL (III)	CJ	CK	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW		
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM		
	Écarts de conversion actif *	CN		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	LA	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		CP	(3) Part à plus d'un an :	
Chasse de réserve de propriété : *		CR		
Immobilités :		Stocks :	Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2018

Désignation de l'entreprise		Exercice N	
A2BCD		Néant ☐	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 105 000...)	DA	105 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	10 500
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants ☐ EJ)	DG	3 451
	Report à nouveau	DH	(89 852)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	32 277
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (II)	DL	61 377
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
TOTAL (III)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	210 587
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	210 587
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	134 763
	Dettes fiscales et sociales	DY	497 878
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	10 135 538
Compte régular.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
TOTAL (IV)	EC	10 768 178	
(V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	11 040 142	
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C	
		1D	
		1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	10 768 178	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Designation de l'entreprise : <u>A2BCD</u>				Néant ☐			
		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			
					Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB	FC		
	Production vendue { biens * services *	FD		FE	FF		
		FG	2 742 779	FH	FI	2 742 779	
	Chiffres d'affaires nets *	EJ	2 742 779	FK	FL	2 742 779	
	Production stockée *				FM		
	Production immobilisée *				FN		
	Subventions d'exploitation				FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP	20 179	
	Autres produits (1) (11)				FQ	312	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	2 763 270
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	
	Variation de stock (marchandises) *					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	876 777
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	49 656
	Salaires et traitements *					FY	1 151 126
	Charges sociales (10)					FZ	532 466
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions				GA	13 492
						GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	519
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	2 624 037
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	139 233
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
Total des produits financiers (V)					GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
Total des charges financières (VI)					GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (IV - III)					GV		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	139 233	

(RENVIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A2BCD		Néant ☐		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC	106 631	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	106 631	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	3 000	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG	210 587	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	213 587	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				II	(106 956)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				IJ		
Impôts sur les bénéfices *				IK		
TOTAL DES PRODUITS (I + II + V + VII)				HL	2 869 901	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	2 837 624	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	32 277	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP	
			- Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	20 179
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)			Exercice N		
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
ARTICLE 700 NCPC			3 000			
PROVISION LITIGE			133 300			
PROVISION CESSIIONS DEBITRICES			50 659	51 728		
PROVISION RISQUES DEBITEURS			26 628	54 903		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
			Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise <u>A2BCD</u>										Néant ☐ *		
CADRE A				IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I		CZ	D8	D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II		KD	114 492	KE	KF	
CORPORELLES	Terrains							KG		KH	KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9				KJ		KK	KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1				KM		KN	KO	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2			KP		KQ	KR	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3			KS		KT	KU	
		Installations générales, agencements, aménagements divers *						KV	230 613	KW	KX	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport *						KY		KZ	LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique						LB	76 508	LC	LD	
		Emballages récupérables et divers *						LE		LF	LG	
		Immobilisations corporelles en cours							LH		LI	LJ
	Avances et acomptes							LK		LL	LM	
	TOTAL III							LN	307 121	LO	LP	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence							8G		8M	8T
		Autres participations							8U		8V	8W
		Autres titres immobilisés							IP		IR	IS
Prêts et autres immobilisations financières							IT	7 588	IU	IV		
TOTAL IV							LQ	7 588	LR	LS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)							ØG	429 201	ØH	ØJ	9	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence 4				
				par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		IN		CØ		DØ	D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		IO		LV		LW	IX		
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY	LZ		
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB	MC		
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME	MF		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions			IS		MG		MH	MI		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK	ML	
		Inst. gales, agencés, aménagements divers				IU		MM		MN	MO	
		Matériel de transport				IV		MP		MQ	MR	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS		MT	MU	
		Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW	MX	
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA	NB		
	Avances et acomptes				NC		ND		NE	NF		
	TOTAL III				IY		NG		NH	NI		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7	ØW	
		Autres participations				IØ		ØX		ØY	ØZ	
		Autres titres immobilisés				I1		2B		2C	2D	
Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F	2G			
TOTAL IV				I3		NJ		NK	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		ØK		ØL	429 210	ØM		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2018

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 1 7

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : A2BCDNéant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE -
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Désignation de l'entreprise <u>A2BCD</u>										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE	9 268	PF		PG		PH	9 268	
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA		QB		QC		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD	189 258	QE	11 066	QF		QG	200 324	
	Matériel de transport		QH		QI		QJ		QK		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	66 776	QM	2 426	QN		QO	69 202	
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT		
TOTAL III			QU	256 034	QV	13 492	QW		QX	269 526	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN	265 302	ØP	13 492	ØQ		ØR	278 794	
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6				
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3				
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1				
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6				
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4				
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2				
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9				
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO				
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY		Total général non ventilé (NW - NY)	NZ				
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à évaluer							Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations							SP		SR		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A2BCD		Néant ☐			
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice			
	1	2	3	4			
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR		
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y		
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D	
		- corporelles	6E	6F	6G	6H	
		- titres mis en équivalence	02	03	04	05	
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X	
		- autres immobilisations financières (1) *	06	07	08	09	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S		
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A		
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD		
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF				
	- financières	UG	UH				
	- exceptionnelles	UJ	UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.				10			

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : A2BCD										Néant ☐ *			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)				UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières				UT	7 597	UV		UW	7 597			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA								
	Autres créances clients				UX	271 226		271 226					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée * UO)				ZI								
	Personnel et comptes rattachés				UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM	38 052		38 052					
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	20 268		20 268					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN								
		Divers			VP								
	Groupe et associés (2)				VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	10 135 338		10 135 338					
	Charges constatées d'avance				VS	16 556		16 556					
	TOTAUX				VT	10 489 037	VU	10 481 440	VV	7 597			
RENVOS	(1)	Montant des		- Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
				- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
		Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y							
		Autres emprunts obligataires (1)				7Z							
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
			à plus d'1 an à l'origine		VH								
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A							
		Fournisseurs et comptes rattachés				8B	134 763		134 763				
		Personnel et comptes rattachés				8C	181 005		181 005				
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D	230 395		230 395				
État et autres collectivités publiques		Impôts sur les bénéfices			8E								
		Taxe sur la valeur ajoutée			VW	48 369		48 369					
		Obligations cautionnées			VX								
		Autres impôts, taxes et assimilés			VQ	38 108		38 108					
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J							
		Groupe et associés (2)				VI							
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K	10 135 538		10 135 538				
		Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *				ZZ							
		Produits constatés d'avance				8L							
		TOTAUX				VY	10 768 178	VZ	10 768 178				
RENVOS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice				VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice				VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

Désignation de l'entreprise : A2BCD		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 31/12/2017			
I. RÉINTÉGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés				WA	32 277		
			de son conjoint				WB			
			moins part déductible *		à réintégrer :		WC			
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	848	XE	2 334	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	1 486			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	4 949	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067- bis)		XX		XW	4 949
	Amendes et pénalités		WJ		Charges financières (art. 212 bis) *		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2031-NOT-SD)							17		
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)					I8		
			- imposées au taux de 0 %					ZN		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme					WN		
			- Plus-values soumises au régime des fusions					WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)							XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du CGI)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	WQ		
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3			
							TOTAL I	WR	39 560	
II. DÉDUCTIONS							PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *							WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégré dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)							WU	4 883		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					WV		
			- imposées au taux de 0 %					WH		
			- imposées au taux de 19 %					WP		
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					WW		
			- imputées sur les déficits antérieurs					XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							I6		
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *							WZ			
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	XA			
Mesures d'incitation	Majoration autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *.							ZY		
	Majoration d'amortissement *							XD		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (44 septies)	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 septies A)	L5	XF		
		Rôle de compétitivité - hors CICE (Art. 44 undecies)	L6	Société investissements - immobilier cotées (art. 208 C)	K3	Zone de restructuration de la dette (M. terdecies)	PA			
		Zone franche urbaine TF (art. 44 octies et octies A)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC			
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquedecies)			PC			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)							XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9	Créance dégagee par le report en arrière de déficit		Z1	XG	38 052		
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL							TOTAL II	XH	42 935	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XL			XJ	3 375		
		déficit (II moins I)								
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *				ZL			XL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *										
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN			XO	3 375		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP 2058 A 2018
Extension

A2BCD

[illegible]

Désignation de l'entreprise A2BCD		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	186 357	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	186 357	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	3 375	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	189 732	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	144 866	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 2 du CGI*		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9I	
Charges à payer			
EFFORT CONSTRUCTION	9K	4 949	9L 4 883
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN 4 949	YO 4 883
à reporter au tableau 2058-A :		ligne WI	ligne WU
CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)			
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations
	L1		
			Montant net à la fin de l'exercice
ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)			XU ☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

11

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

DGFIP N° 2058-C-SD 2018

 Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : A2BCD															Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	(102 311)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ – Réserves légales – Autres réserves	ZB									
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	12 458		Dividendes		ZD									
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions		ZE									
					Report à nouveau		ZF									
	TOTAL I	OF	(89 852)		(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZG	(89 852)								
RENSEIGNEMENTS DIVERS								Exercice N :								
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7										YQ					
	– Engagements de crédit-bail immobilier										YR					
	– Effets portés à l'escompte et non échus										YS					
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	– Sous-traitance										YT	9 440				
	– Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8										XQ	161 182				
	– Personnel extérieur à l'entreprise										YU	352 847				
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	33 583				
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV					
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES										ST	319 726				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	876 777				
IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle*, CFE, CVAE										YW	9 663				
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS										YZ	39 993				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										YX	49 656				
TVA	– Montant de la TVA collectée										YY	551 153				
	– Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	169 084				
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2017) *										QB	1 107 426				
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										QS					
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK	%				
	– Numéro de centre de gestion agréé * XP										– Filiales et participations : (liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0	
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG					
	– Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies										RH					
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA										Plus-values à 15 %	JK	Plus-values à 0 %	JL		
											Plus-values à 19 %	JM	Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble JD										Plus-values à 15 %	JN	Plus-values à 0 %	JO		
											Plus-values à 19 %	JP	Imputations	JE		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH										N° SIRET de la société mère du groupe JJ					

(*) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

SAGE Experts-comptables Janvier 2018 : Etat préparatoire.

(12)

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : A2BCD						Néant ☒		
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE								
Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)		Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)		
I - Immobilisations*	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
B - PLUS -VALUES , MOINS -VALUES				Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente (7)		Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxable à 19 % (1) (11)	
				19 %	15 % ou 12.8 %	0 %		
I - Immobilisations*	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice	-					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (9)								
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (10)								
CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (11)								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : A2BCD

Néant ☒

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 %

② Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies 0 bis du CGI) ①.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies 0 du CGI) ①.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
(1)	(2)	(3)	(4)
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs imposables restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		
	N - 2		
	N - 3		
	N - 4		
	N - 5		
	N - 6		
	N - 7		
	N - 8		
	N - 9		
	N - 10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.J=S+D+E-G-H
	À 19 %, 16,5% (1) ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imposables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies 0 du CGI)	À 19 % ou 15 % imposables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies 0 bis du CGI)	À 15 % ou À 16,5 % (1)		
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs imposables restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1					
	N - 2					
	N - 3					
	N - 4					
	N - 5					
	N - 6					
	N - 7					
	N - 8					
	N - 9					
	N - 10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : <u>A2BCD</u>		Néant ☒ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

**CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE: DETERMINATION
DE LA VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS**

DGFIP N° 2059-E-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

16

Désignation de l'entreprise: A2BCD		Néant ☐ *	
Si entreprise membre d'une intégration fiscale, indiquer le SIREN de la tête de groupe			
Exercice ouvert le: 01012017 et clos le: 31122017		Données en nombre de mois 1 2	
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	2 742 779	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	14 229	
TOTAL 1	OX	2 757 008	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	312	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	312	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats	ON	99 569	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	616 386	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	1 215	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	519	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	717 689	
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	OG	2 039 631	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).	SA	2 039 631	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)	GX	2 757 008 Effectifs au sens de la CVAE * EY 24,00	
Période de référence	GY	0 1 / 0 1 / 2 0 1 7 GZ 3 1 / 1 2 / 2 0 1 7	
Date de cessation	HR	/ /	
VI - Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs			
Effectif moyen du personnel * :	YP	24,00	
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31122017

N° SIRET

3 0 4 4 9 7 1 8 3 0 0 0 2 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

A2BCD

ADRESSE (voie)

12 Place du Marché

CODE POSTAL

78600

VILLE

MAISONS-LAFFITTE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

5000

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

0

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

0

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

S.A.S.

Dénomination

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES

N° SIREN (si société établie en France)

379875586

% de détention

100,00

Nb de parts ou actions

5000

Adresse :

N°

4

Voie

RUE D'ARGENSON

Code Postal

75008

Commune

PARIS

Pays

FRANCE

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance:

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance:

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

31122017

N° SIRET

3 0 4 4 9 7 1 8 3 0 0 0 2 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

A2BCD

ADRESSE (voie)

12 Place du Marché

CODE POSTAL

78600

VILLE

MAISONS-LAFFITTE

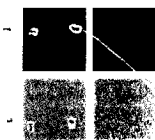
NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays

SAGE Expert-comptables Janvier 2018 - Etat préparatoire

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.



THOMAS OBERT

CABINET D'EXPERTISE COMPTABLE

INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE
DES EXPERTS-COMPTABLES DE
PARIS – ÎLE DE FRANCE

**CABINET DE COMMISSAIRE AUX
COMPTES**

MEMBRE DE LA COMPAGNIE
REGIONALE DE VERSAILLES

A2BCD SA

Siège Social : 12 Place du Marché
78600 MAISONS LAFFITTE
N° Siren : 304 497 183

Rapport Général du Commissaire aux Comptes

Comptes Annuels – Exercice clos le 31 décembre 2017

Rapport Général du Commissaire aux Comptes

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A2BCD SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

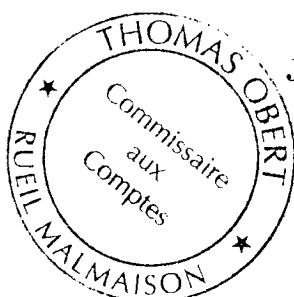
Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.



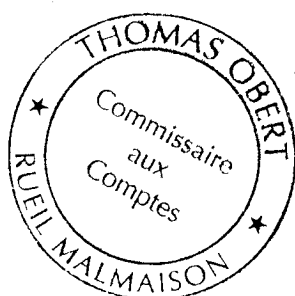
Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative

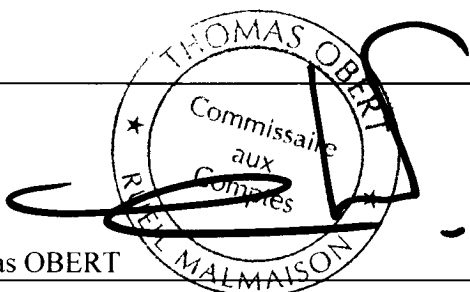


liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Rueil Malmaison, le 15 juin 2018

Le commissaire aux comptes



Thomas OBERT

The image shows a circular stamp with the text "THOMAS OBERT" at the top, "Commissaire aux Comptes" in the center, and "RUEIL MALMAISON" at the bottom. A handwritten signature in black ink is written over the stamp. Below the stamp, the name "Thomas OBERT" is printed.

Bilan ACTIF

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	9 268	9 268			
Fonds commercial	105 224		105 224	105 224	
Autres immobilisations incorporelles					
Avances & acomptes sur immo. Incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations tech., matériel & outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	307 121	269 526	37 595	51 087	- 13 492
Immobilisations en cours					
Avances & acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres Participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	7 597		7 597	7 588	9
TOTAL (I)	429 210	278 794	150 416	163 898	- 13 482
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En cours de production de biens					
En cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances & acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés	271 226		271 226	216 317	54 909
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	300		300	1 698	- 1 398
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices	38 052		38 052	27 900	10 152
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	20 268		20 268	36 147	- 15 879
. Autres	10 135 038		10 135 038	15 425	10 119 613
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	408 286		408 286	8 320 754	-7 912 468
Charges constatées d'avance	16 556		16 556	17 055	- 499
TOTAL (II)	10 889 726		10 889 726	8 635 296	2 254 430
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	11 318 936	278 794	11 040 142	8 799 194	2 240 948



Bilan PASSIF

Présenté en Euros

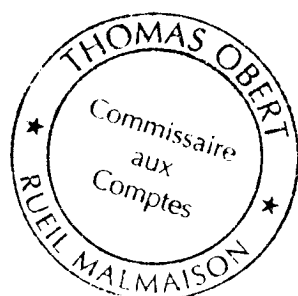
PASSIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 105 000 Euros)	105 000	105 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale	10 500	10 500	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	3 451	3 451	
Report à nouveau	-89 852	-102 311	12 459
Résultat de l'exercice	32 277	12 458	19 819
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	61 377	29 099	32 278
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques	210 587	106 631	103 956
Provisions pour charges			
TOTAL (III)	210 587	106 631	103 956
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts			
. Découverts, concours bancaires		11 150	- 11 150
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés			
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	134 763	151 415	- 16 652
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	181 005	143 989	37 016
. Organismes sociaux	230 395	185 042	45 353
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	48 369	45 594	2 775
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	38 108	37 226	882
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	10 135 538	8 089 048	2 046 490
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	10 768 178	8 663 464	2 104 714
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	11 040 142	8 799 194	2 240 948



Compte de résultat

Présenté en Euros

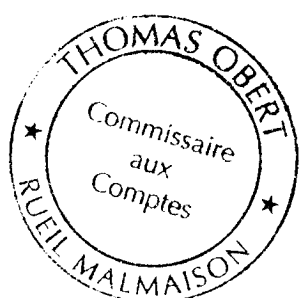
	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation	%
	France	Exportations	Total	Total	
Ventes de marchandises					
Production vendue biens					
Production vendue services	2 742 779		2 742 779	2 592 864	149 915 5.78
Chiffres d'affaires Nets	2 742 779		2 742 779	2 592 864	149 915 5.78
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation reçue					
Reprises sur amort. et prov., transfert de charge			20 179	11 787	8 392 71.20
Autres Produits			312	312	N/S
Total des produits d'exploitation			2 763 270	2 604 651	158 619 6.09
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					
Variation de stock (marchandises)					
Achats de matières premières et autres approvisionnements					
Variation de stock matières premières et autres approv.					
Autres achats et charges externes			876 777	821 625	55 152 6.71
Impôts, taxes et versements assimilés			49 656	38 892	10 764 27.68
Salaires et traitements			1 151 126	1 125 502	25 624 2.28
Charges sociales			532 466	525 029	7 437 1.42
Dotations aux amortissements sur immobilisations			13 492	11 994	1 498 12.49
Dotations aux provisions sur immobilisations					
Dotations aux provisions sur actif circulant					
Dotations aux provisions pour risques et charges					
Autres charges			519	519	N/S
Total des charges d'exploitation			2 624 037	2 523 042	100 995 4.00
RESULTAT EXPLOITATION			139 233	81 609	57 624 70.61
Bénéfice attribué ou perte transférée					
Perte supportée ou bénéfice transféré					
Produits financiers de participations					
Produits des autres valeurs mobilières					
Autres intérêts et produits assimilés				6 540	- 6 540 -100
Reprises sur provisions et transferts de charge					
Différences positives de change					
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement					
Total des produits financiers				6 540	- 6 540 -100
Dotations financières aux amortissements et provisions					
Intérêts et charges assimilées				14	- 14 -100
Différences négatives de change					
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement					
Total des charges financières				14	- 14 -100
RESULTAT FINANCIER				6 526	- 6 526 -100
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT			139 233	88 135	51 098 57.98



Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		6 189	- 6 189	-100
Produits exceptionnels sur opérations en capital		700	- 700	-100
Reprises sur provisions et transferts de charges	106 631	38 780	67 851	174.96
Total des produits exceptionnels	106 631	45 669	60 962	133.49
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		13 094	- 13 094	-100
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	3 000	1 620	1 380	85.19
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	210 587	106 631	103 956	97.49
Total des charges exceptionnelles	213 587	121 345	92 242	76.02
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-106 956	-75 677	- 31 279	41.33
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices				
Total des Produits	2 869 901	2 656 860	213 041	8.02
Total des charges	2 837 624	2 644 401	193 223	7.31
RESULTAT NET	32 277	12 458	19 819	159.09



Annexe Légale

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017 dont le total est de 11 040 142,07 Euros et au compte de résultat de l'exercice dégagant un résultat de 32 277,49 Euros, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016.

SOMMAIRE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode
- Informations complémentaires pour donner une image fidèle

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des provisions
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :

- Eléments relevant de plusieurs postes du bilan
- Fonds commercial
- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance
- Composition du capital social
- Ventilation du chiffre d'affaires net
- Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Engagements financiers
- Honoraires des Commissaires Aux Comptes
- Effectif moyen
- Résultat des 5 derniers exercices



Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,

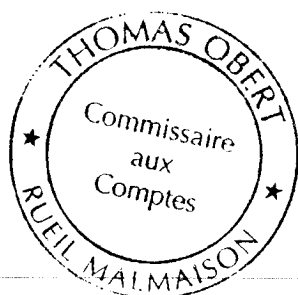
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Logiciels informatiques	3 ans
Agencements, aménagements, installations	10 ans
Matériel de bureau et informatique	de 04 à 10 ans
Mobilier	10 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.



CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement. Il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013)

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants : Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif au CICE de l'année 2017 pour un montant de 38.052 Euros.

La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

Utilisation du CICE :

Au titre de l'année civile écoulée, la société a bénéficié d'un crédit d'impôt de 27.900 Euros.

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- de formation et de recrutement.

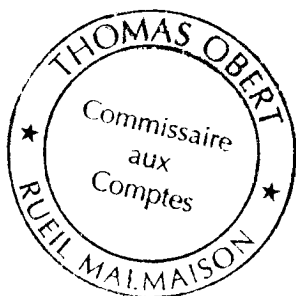
Ce dispositif n'a donc servi ni à financer une hausse des bénéfices distribués ni à accroître les rémunérations des dirigeants.

FONDS COMMERCIAL

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

Il est communément admis que la valeur des activités d'administrateurs de biens et syndic peut être appréciée sur la base de coefficients appliqués aux honoraires annuels et variant en fonction des métiers de 0,5 à 2,5.

Le test effectué selon ces critères permet de conclure qu'aucune dépréciation n'est nécessaire.



Changements de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2016-07 du 04 novembre 2016
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce

Informations complémentaires pour donner une image fidèle

Traitement dans les comptes des syndicats de copropriété des fonds des syndicats de copropriétaires – Recommandation ANC n° 2017-01 du 10 mars 2017 - Changement de présentation

Au regard des textes relatifs à la définition des comptes « banques » et des comptes de tiers (articles 945-51 et 621-11 du règlement ANC n° 2014-03 relatif au Plan Comptable Général), le traitement comptable des comptes ou sous-comptes bancaires gérés par le syndic de copropriété pour le compte des syndicats de copropriétaires est désormais le suivant :

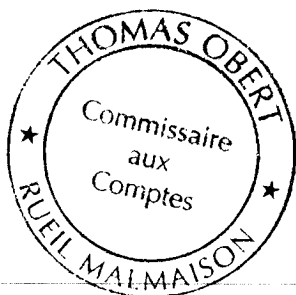
Les opérations traitées par l'entité pour le compte de tiers en qualité de mandataire sont comptabilisées dans un compte de tiers. Seule la rémunération de l'entité est comptabilisée dans le résultat.

En conséquence, les opérations de gestion des comptes bancaires et sous-comptes doivent être comptabilisées dans un compte de tiers, 467XX débiteur ou créditeur.

Le compte de trésorerie 512 « Banques » ne doit plus être utilisé pour les comptes bancaires séparés ouverts au nom du syndicat de copropriété ainsi que pour les sous-comptes ouverts au nom du syndic, ceux-ci n'appartenant pas au patrimoine de ce dernier.

Ces comptes qui figuraient précédemment à l'actif au poste « disponibilités » ou au passif au poste « emprunts et dettes auprès des établissements de crédit » sont donc désormais positionnés aux postes « autres créances » à l'actif et « autres dettes » au passif.

Les informations relatives aux comptes des mandants sont fournies dans l'annexe ci-après :



BALANCE DES COMPTES MANDANTS

Etat exprimé en euros

ACTIVITE GESTION IMMOBILIERE		DEBIT (Actif)	CREDIT (Passif)
GERANCE			
Propriétaires		879,87	92 933,83
		879,87	92 933,83
SYNDICATS			
Immeubles			10 042 104,23
		0.00	10 042 104,23
Opérations de mandat gérance (Trésorerie Tiers)		92 053.96	
Opérations de mandat syndicats (Trésorerie Tiers)		10 042 104,23	
		10 134 158,19	0.00
TOTAUX		10 135 038,06	10 135 038,06
ACTIVITE TRANSACTION IMMOBILIERE			
TOTAUX			

La société A2BCD est titulaire des garanties financières suivantes :

-syndic : 11.400.000€

-Gestion : 600.000€

-Transaction : 110.000€

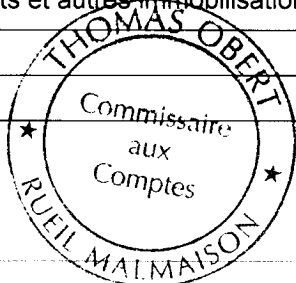
Octroyées par la caisse de Garantie CGEC dans le cadre des dispositions de la Loi Hoguet.



Etat des immobilisations

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles	114 492		
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels			
Autres installations, agencements, aménagements	230 613		
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	76 508		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	307 121		
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	7 588		9
TOTAL	7 588		9
TOTAL GENERAL	429 201		9

	Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice	Réev. Lég. Val. Origine à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Frais d'établissement, recherche et développement				
Autres immobilisations incorporelles			114 492	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres installations, agencements, aménagements			230 613	
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier			76 508	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL			307 121	
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			7 597	
TOTAL			7 597	
TOTAL GENERAL			429 210	

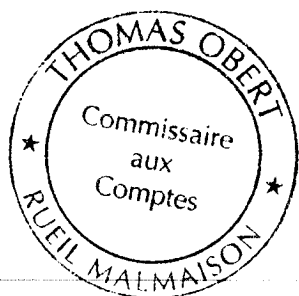


Etat des amortissements

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Autres immobilisations incorporelles	9 268			9 268
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Installations générales, agencements divers	189 258	11 066		200 324
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	66 776	2 426		69 202
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	256 034	13 492		269 526
TOTAL GENERAL	265 302	13 492		278 794

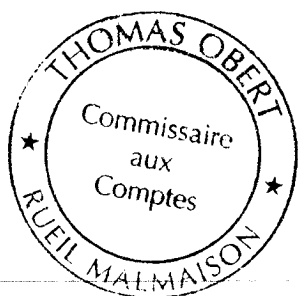
	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche					
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Installations générales, agencements divers	11 066				
Matériel de transport					
Matériel de bureau, informatique, mobilier	2 426				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	13 492				
TOTAL GENERAL	13 492				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement obligations				



Etat des provisions

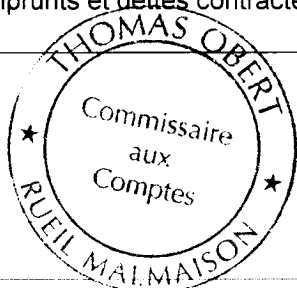
PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements Pour investissement Pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92 Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92 Pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
TOTAL Provisions réglementées				
Pour litiges Pour garanties données clients Pour pertes sur marchés à terme Pour amendes et pénalités Pour pertes de change Pour pensions et obligations Pour impôts Pour renouvellement immobilisations Pour grosses réparations Pour charges sur congés payés Autres provisions	106 631	210 587	106 631	210 587
TOTAL Provisions	106 631	210 587	106 631	210 587
Sur immobilisations incorporelles Sur immobilisations corporelles Sur titres mis en équivalence Sur titres de participation Sur autres immobilisations financières Sur stocks et en-cours Sur comptes clients Autres dépréciations				
TOTAL Dépréciations				
TOTAL GENERAL	106 631	210 587	106 631	210 587
Dont dotations et reprises : - d'exploitation - financières - exceptionnelles		210 587	106 631	



Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			7 597
Autres immobilisations financières	7 597		
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	271 226	271 226	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices	38 052	38 052	
- T.V.A	20 268	20 268	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	10 135 338	10 135 338	
Charges constatées d'avance	16 556	16 556	
TOTAL GENERAL	10 489 037	10 481 440	7 597
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum				
- plus d'un an				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	134 763	134 763		
Personnel et comptes rattachés	181 005	181 005		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	230 395	230 395		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A	48 369	48 369		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	38 108	38 108		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	10 135 538	10 135 538		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	10 768 178	10 768 178		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				



Fonds commercial

DESIGNATION	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Montant
FONDS DE COMMERCE	105 224			105 224

Charges à payer et avoirs à établir

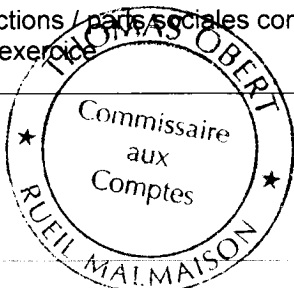
Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 032
Dettes fiscales et sociales	306 602
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes (dont avoirs à établir : Néant)	
TOTAL	327 634

Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	16 556	
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	16 556	

Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	5 000	21,00
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice		
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	5 000	21,00



Ventilation du chiffre d'affaires net

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises Ventes de produits finis Prestations de services	2 742 779
TOTAL	2 742 779

Répartition par marché géographique	Montant
France Etranger	2 742 779
TOTAL	2 742 779

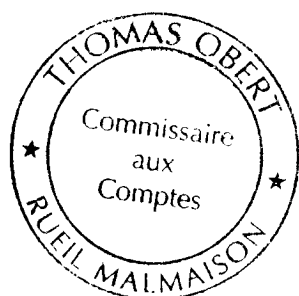
Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôts	Impôts
Résultat courant	139 233	
Résultat exceptionnel (et participation)	-106 956	
Résultat comptable	32 277	

Information relative aux parties liées

Les parties liées avec lesquelles des transactions sont effectuées incluent les entreprises sœurs, et les entités qui détiennent directement ou indirectement une participation dans la société.

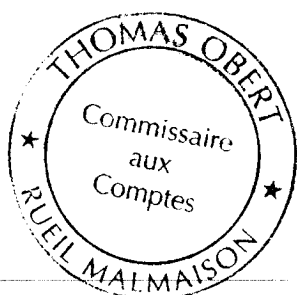
Ces transactions sont effectuées aux conditions normales du marché.



Engagements financiers

Engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus Avals, cautions et garanties Engagements en matière de pensions Autres engagements donnés :	
TOTAL	12 110 000
Dont concernant : - les dirigeants - les filiales - les participations - les autres entreprises liées Dont engagements assortis de sûretés réelles	

Engagements reçus	Montant
Avals, cautions et garanties Autres engagements reçus : Garantie financière CGEC copropriété Garantie financière CGEC gérance Garantie financière CGEC Transaction Immobilière	 11 400 000 600 000 110 000
TOTAL	
Dont concernant : - les dirigeants - les filiales - les participations - les autres entreprises liées Dont engagements assortis de sûretés réelles	



Honoraires des Commissaires aux Comptes

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	7 200
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	
TOTAL	7 200

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	10	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	14	
Ouvriers		
TOTAL	24	

Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés

Engagements	Dirigeants	Autres	Provisions
Pensions et indemnités assimilées			
Compléments de retraite pour personnel en activité			
Compléments de retraite et indemnités assimilées pour personnel à la retraite			
Indemnités de départ à la retraite et autres indemnités pour personnel en activité		91 835	
TOTAL		91 835	

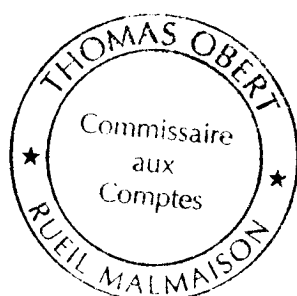
Commentaires :

La société ne comptabilise pas de provisions au titre montant de l'engagement en matière d'indemnité de départ à la retraite des salariés.

Les critères suivants ont été retenus pour la détermination de ces engagements :

Age de départ : 62 ans
Taux d'actualisation : 1,30%
Taux de croissance des salaires : 2% constant
Table de mortalité : TV 88/90

Selon ces paramètres, l'engagement en matière de retraite au 31 décembre 2017 s'élève à 91 835 euros



A2BCD

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 105.000 euros
RCS Versailles n° 304 497 183
12 place du Marché 78600 Maisons Laffitte

Rapport de gestion à l'Assemblée Générale Ordinaire Statuant sur les comptes sociaux clos au 31 décembre 2017

Monsieur,

Nous avons réunis cette Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, conformément aux dispositions de la loi et des statuts, afin de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2017.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées, ainsi que tous les documents et pièces prévus par le Code de Commerce qui ont, en outre, été tenus à votre disposition au siège social dans les délais réglementairement fixés.

Nous vous précisons que les comptes annuels de notre Société ainsi soumis à approbation ont été établis selon des formes et méthodes identiques à celles des années précédentes.

Ce bilan est le troisième relatif à la gestion de la nouvelle équipe mise en place depuis la prise de contrôle par la société SDPF.

Les données essentielles en sont les suivantes :

Le chiffre d'affaires net est de 2.742.779 euros (2.592.863,73 euros l'année précédente), soit une nouvelle augmentation (+5,78%).

Après déduction des amortissements et provisions réglementairement justifiés, le redressement du compte de résultat s'amplifie et l'exercice fait apparaître un bénéfice de 32.277 euros (12.458 euros l'exercice précédent).

Dès lors, la situation présentée à l'Assemblée s'avère satisfaisante, mais les améliorations constatées doivent être poursuivies.

I - Rapport sur l'activité au cours de l'exercice 2017

Le résultat d'exploitation, largement positif l'année dernière (81.609,01 euros), augmente de 70,61% et s'établit à 139.233 euros.

En l'absence d'opération, le résultat financier est inexistant.

Le résultat exceptionnel est, par contre, de – 106.956 euros, du fait des dotations aux provisions pour risques (litige en cours).

L'activité de syndic (honoraires normaux), qui représente 1.648.341 euros (1.598.658,75 euros lors de l'exercice précédent), est à nouveau en hausse (+3,11 %).

Cette activité demeure essentielle et compose le cœur du chiffre d'affaires (60 %) ; avec les rémunérations liées, soit un total de 2.244.258 euros, elle représente toujours un peu plus de 80 % du chiffre d'affaires annuel (81,82%).

Les honoraires de gérance « pure » s'établissent à 308.579 euros (310.454 euros pour l'exercice précédent), soit une légère contraction de 0,60 %. L'activité Gérance (tout compris) est de 466.635 euros représente le second élément du chiffre d'affaires annuel, pour 17 % de l'activité globale, à l'identique de l'année passée.

Enfin, la société a enregistré un chiffre d'affaires pour transaction à hauteur de 1.667 euros (contre 22.667 euros d'honoraires pour l'exercice précédent), très en dessous du CA prévisionnel, alors que les deux autres activités opérationnelles ont dépassé les attentes.

L'effectif salarié reste stable (24 personnes), avec une augmentation nette d'un salarié.

Il n'a été mis en place aucun système de régime de retraite complémentaire ou autres avantages viagers au bénéfice de son mandataire social.

Les engagements hors bilan au titre des indemnités de départ à la retraite sont de 91.835 euros (page 19 du bilan).

Analyse de la situation financière

Conformément aux dispositions de l'alinéa 2 de l'article L.225-100 du Code de Commerce, nous vous présentons une analyse de la situation financière de la société, et plus particulièrement de son endettement.

Au 31 décembre 2017, grâce à une gestion attentive, la société n'est engagée dans aucun emprunt, et dispose d'une trésorerie sociétale de 408.286 euros.

Informations relatives aux délais de paiement

En application de l'article L.441-6-1 du Code de Commerce, les sociétés dont les comptes annuels sont certifiés par un commissaire aux comptes publient des informations sur les délais de paiement de leurs fournisseurs ou de leurs clients.

Au 31 décembre 2017, le compte Fournisseur et comptes rattachés s'établit à 134.763 euros (151.415 euros en 2016). Les délais de règlement des fournisseurs indiqués par ceux-ci sont respectés, sauf contestation, et sont de 55,33 jours (66,94 jours en moyenne en 2016). Le crédit client est de 35,60 jours (30,03 jours en 2016), pour un compte Client et comptes rattachés de 271.226 euros (216.317 euros l'année précédente).

Prévisions 2018

Le chiffre d'affaires budgété pour 2018, pour un total de 2.850.737 euros, est réparti à hauteur de 2.303.237 euros pour l'activité copropriété, 457.500 euros pour la gérance et 90.000 euros pour la transaction.

2018 vise à améliorer les chiffres de l'année passée, afin de poursuivre la résorption du report à nouveau négatif.

Le chiffre d'affaires global (arrondi au millier le plus proche) réalisé au 31 mars 2018 est de 715.000 euros, se divisant comme suit : 581.000 euros pour la copropriété, 113.000 euros en gérance et 21.000 euros en transaction.

Le Conseil d'administration espère que les résultats du bilan 2018 iront toujours dans le sens d'une évolution favorable permettant la transformation de notre Société en société par actions simplifiée.

Doit être porté à votre connaissance une décision de justice défavorable à notre Société rendue par le Tribunal de Commerce de Versailles le 7 février 2018, cette procédure justifiant les provisions pour litige portées au bilan. Il en a été relevé appel, notre Société en contestant tant le bienfondé que le quantum.

Aucun autre évènement important concernant directement l'évolution de notre Société n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

II – Conventions visées par l'article L.227-10 du Code de commerce

Les conventions qui sont susceptibles d'être soumises à l'article L.227-10 du Code de commerce font l'objet d'un rapport spécial du commissaire aux comptes. Il s'agit notamment de la convention de management, d'animation et de prestations de services avec SDPF.

III – Affectation du résultat

Le résultat est bénéficiaire, à hauteur de 32.277 euros.

Nous vous proposons de l'affecter au compte « report à nouveau ». Ce compte s'établira alors à - 57.575 euros (- 89.852 + 32.277).

Aucune distribution de dividendes n'a eu lieu en 2015 et 2016. Une distribution de dividendes de 451.700 euros a été effectuée en 2014.

IV – Tableaux des résultats des 5 derniers exercices

Ce tableau, qui fait apparaître les résultats et autres éléments caractéristiques de notre Société au cours des cinq exercices écoulés, est en page 20 du bilan.

V – Information sur la participation des salariés au capital social

Au cours de l'exercice écoulé, aucun salarié ou ancien salarié ne détenait d'actions de la Société dans le cadre d'un PEE, d'un FCPE ou résultant de la participation aux résultats de l'entreprise.

VI – Dépenses non déductibles fiscalement

Les comptes de l'exercice ne contiennent aucune dépense somptuaire au sens de l'article 39 § 4 du Code Général des Impôts qui ne serait pas fiscalement déductible. Doivent être notées les sommes de 4.949 euros pour provisions et charges non déductibles (Effort construction), 848 euros (amortissements excédentaires) et 1.486 euros au titre de la taxe sur les voitures particulières des sociétés.

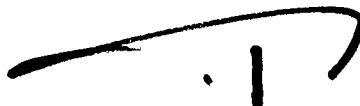
VII – Commissariat aux comptes

Il est rappelé à votre assemblée que vos commissaires aux comptes ont été nommés par assemblée générale du 28 juin 2013, pour six exercices, soit jusqu'à l'assemblée d'approbation des comptes clos au 31 décembre 2018.

Je vais maintenant vous donner lecture des rapports généraux et spéciaux du Commissaire aux Comptes.

Enfin, j'espère votre agrément pour les résolutions proposées au vote de l'assemblée et que vous voudrez bien accorder le quitus à vos administrateurs et président pour la gestion lors de l'exercice écoulé.

Anthony Carle
Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a vertical stroke and a small hook.

A2BCD

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 105.000 euros
RCS Versailles n° 304 497 183
12 place du Marché 78600 Maisons Laffitte

Rapport de gestion à l'Assemblée Générale Ordinaire Statuant sur les comptes sociaux clos au 31 décembre 2017

Monsieur,

Nous avons réunis cette Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, conformément aux dispositions de la loi et des statuts, afin de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2017.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées, ainsi que tous les documents et pièces prévus par le Code de Commerce qui ont, en outre, été tenus à votre disposition au siège social dans les délais réglementairement fixés.

Nous vous précisons que les comptes annuels de notre Société ainsi soumis à approbation ont été établis selon des formes et méthodes identiques à celles des années précédentes.

Ce bilan est le troisième relatif à la gestion de la nouvelle équipe mise en place depuis la prise de contrôle par la société SDPF.

Les données essentielles en sont les suivantes :

Le chiffre d'affaires net est de 2.742.779 euros (2.592.863,73 euros l'année précédente), soit une nouvelle augmentation (+5,78%).

Après déduction des amortissements et provisions réglementairement justifiés, le redressement du compte de résultat s'amplifie et l'exercice fait apparaître un bénéfice de 32.277 euros (12.458 euros l'exercice précédent).

Dès lors, la situation présentée à l'Assemblée s'avère satisfaisante, mais les améliorations constatées doivent être poursuivies.

I - Rapport sur l'activité au cours de l'exercice 2017

Le résultat d'exploitation, largement positif l'année dernière (81.609,01 euros), augmente de 70,61% et s'établit à 139.233 euros.

En l'absence d'opération, le résultat financier est inexistant.

Le résultat exceptionnel est, par contre, de – 106.956 euros, du fait des dotations aux provisions pour risques (litige en cours).

L'activité de syndic (honoraires normaux), qui représente 1.648.341 euros (1.598.658,75 euros lors de l'exercice précédent), est à nouveau en hausse (+3,11 %).

Cette activité demeure essentielle et compose le cœur du chiffre d'affaires (60 %) ; avec les rémunérations liées, soit un total de 2.244.258 euros, elle représente toujours un peu plus de 80 % du chiffre d'affaires annuel (81,82%).

Les honoraires de gérance « pure » s'établissent à 308.579 euros (310.454 euros pour l'exercice précédent), soit une légère contraction de 0,60 %. L'activité Gérance (tout compris) est de 466.635 euros représente le second élément du chiffre d'affaires annuel, pour 17 % de l'activité globale, à l'identique de l'année passée.

Enfin, la société a enregistré un chiffre d'affaires pour transaction à hauteur de 1.667 euros (contre 22.667 euros d'honoraires pour l'exercice précédent), très en dessous du CA prévisionnel, alors que les deux autres activités opérationnelles ont dépassé les attentes.

L'effectif salarié reste stable (24 personnes), avec une augmentation nette d'un salarié.

Il n'a été mis en place aucun système de régime de retraite complémentaire ou autres avantages viagers au bénéfice de son mandataire social.

Les engagements hors bilan au titre des indemnités de départ à la retraite sont de 91.835 euros (page 19 du bilan).

Analyse de la situation financière

Conformément aux dispositions de l'alinéa 2 de l'article L.225-100 du Code de Commerce, nous vous présentons une analyse de la situation financière de la société, et plus particulièrement de son endettement.

Au 31 décembre 2017, grâce à une gestion attentive, la société n'est engagée dans aucun emprunt, et dispose d'une trésorerie sociétale de 408.286 euros.

Informations relatives aux délais de paiement

En application de l'article L.441-6-1 du Code de Commerce, les sociétés dont les comptes annuels sont certifiés par un commissaire aux comptes publient des informations sur les délais de paiement de leurs fournisseurs ou de leurs clients.

Au 31 décembre 2017, le compte Fournisseur et comptes rattachés s'établit à 134.763 euros (151.415 euros en 2016). Les délais de règlement des fournisseurs indiqués par ceux-ci sont respectés, sauf contestation, et sont de 55,33 jours (66,94 jours en moyenne en 2016). Le crédit client est de 35,60 jours (30,03 jours en 2016), pour un compte Client et comptes rattachés de 271.226 euros (216.317 euros l'année précédente).

Prévisions 2018

Le chiffre d'affaires budgété pour 2018, pour un total de 2.850.737 euros, est réparti à hauteur de 2.303.237 euros pour l'activité copropriété, 457.500 euros pour la gérance et 90.000 euros pour la transaction.

2018 vise à améliorer les chiffres de l'année passée, afin de poursuivre la résorption du report à nouveau négatif.

Le chiffre d'affaires global (arrondi au millier le plus proche) réalisé au 31 mars 2018 est de 715.000 euros, se divisant comme suit : 581.000 euros pour la copropriété, 113.000 euros en gérance et 21.000 euros en transaction.

Le Conseil d'administration espère que les résultats du bilan 2018 iront toujours dans le sens d'une évolution favorable permettant la transformation de notre Société en société par actions simplifiée.

Doit être porté à votre connaissance une décision de justice défavorable à notre Société rendue par le Tribunal de Commerce de Versailles le 7 février 2018, cette procédure justifiant les provisions pour litige portées au bilan. Il en a été relevé appel, notre Société en contestant tant le bienfondé que le quantum.

Aucun autre évènement important concernant directement l'évolution de notre Société n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

II – Conventions visées par l'article L.227-10 du Code de commerce

Les conventions qui sont susceptibles d'être soumises à l'article L.227-10 du Code de commerce font l'objet d'un rapport spécial du commissaire aux comptes. Il s'agit notamment de la convention de management, d'animation et de prestations de services avec SDPF.

III – Affectation du résultat

Le résultat est bénéficiaire, à hauteur de 32.277 euros.

Nous vous proposons de l'affecter au compte « report à nouveau ». Ce compte s'établira alors à - 57.575 euros (- 89.852 + 32.277).

Aucune distribution de dividendes n'a eu lieu en 2015 et 2016. Une distribution de dividendes de 451.700 euros a été effectuée en 2014.

IV – Tableaux des résultats des 5 derniers exercices

Ce tableau, qui fait apparaître les résultats et autres éléments caractéristiques de notre Société au cours des cinq exercices écoulés, est en page 20 du bilan.

V – Information sur la participation des salariés au capital social

Au cours de l'exercice écoulé, aucun salarié ou ancien salarié ne détenait d'actions de la Société dans le cadre d'un PEE, d'un FCPE ou résultant de la participation aux résultats de l'entreprise.

VI – Dépenses non déductibles fiscalement

Les comptes de l'exercice ne contiennent aucune dépense somptuaire au sens de l'article 39 § 4 du Code Général des Impôts qui ne serait pas fiscalement déductible. Doivent être notées les sommes de 4.949 euros pour provisions et charges non déductibles (Effort construction), 848 euros (amortissements excédentaires) et 1.486 euros au titre de la taxe sur les voitures particulières des sociétés.

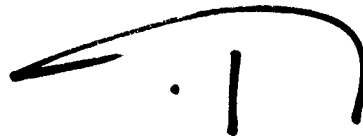
VII – Commissariat aux comptes

Il est rappelé à votre assemblée que vos commissaires aux comptes ont été nommés par assemblée générale du 28 juin 2013, pour six exercices, soit jusqu'à l'assemblée d'approbation des comptes clos au 31 décembre 2018.

Je vais maintenant vous donner lecture des rapports généraux et spéciaux du Commissaire aux Comptes.

Enfin, j'espère votre agrément pour les résolutions proposées au vote de l'assemblée et que vous voudrez bien accorder le quitus à vos administrateurs et président pour la gestion lors de l'exercice écoulé.

Anthony Carle
Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a vertical line and a small dot.

A2BCD

Société anonyme au capital de 105.000 euros - RCS Versailles n° 304 497 183
12 place du Marché 78600 Maisons Laffitte

Conseil d'Administration du 10 avril 2018

Le 10 avril 2018, à 12 heures 30, les administrateurs de la société A2BCD se sont réunis, sur convocation de Monsieur Anthony CARLE, qui constate que tous les Administrateurs sont présents.

Dès lors, le Conseil peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Rédaction du rapport de gestion du Conseil d'administration et du texte des résolutions qui seront proposées au vote des actionnaires,
Convocation de l'assemblée générale ordinaire pour l'approbation des comptes,
Pouvoirs à donner.

Monsieur le Président présente et commente :

- Le projet de rapport de gestion sur l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- Le projet des résolutions à soumettre à l'Assemblée Générale.

Après en avoir délibéré, le Conseil, décide à l'unanimité :

- d'arrêter le bilan tel qu'il a été envoyé à l'administration fiscale,
- et de proposer à l'Assemblée Générale d'affecter le bénéfice s'élevant à 32.277 euros au compte « Report à Nouveau ».

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, approuve les projets présentés et décide de convoquer les Actionnaires en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, le 30 juin 2018 à 10h30 avec l'ordre du jour suivant :

- 1 - Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017,
- 2 - Rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes et le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2017,
- 3 - Rapport spécial du Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L225-38 et suivants du code du commerce ; approbation de ces conventions,
- 4 - Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017,

- 5 - Affectation du résultat,
- 6 – Quitus aux Administrateurs,
- 7 - Quitus au Président,
- 8 – Pouvoirs à donner.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 12 heures 55.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé, après lecture, par tous les administrateurs.

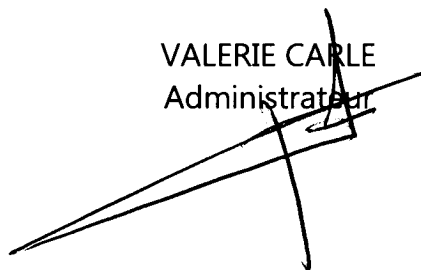
ANTHONY CARLE
Président du Conseil d'Administration

A stylized signature consisting of a horizontal line with a hook and a vertical line.

PIERRE CARLE
Administrateur

A stylized signature consisting of a vertical line with a hook and a horizontal line.

VALERIE CARLE
Administrateur

A stylized signature consisting of a diagonal line with a hook and a vertical line.